

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS



7 Place Derigny
59610 FOURMIES

AVIS D'ATTRIBUTION DEPARTEMENT DU NORD

Accord-Cadre à Bons de commande multi-attributaires
Marché Réservé en application des articles L.2113-12
et suivants du Code de la Commande Publique
TRAVAUX A LA RELOCATION POUR LE PATRIMOINE DE L'AVESNOISE

Pouvoir adjudicateur :
L'AVESNOISE – Gestion Locative – 7 Place Derigny – 59610 FOURMIES
Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur : MR2022AV
Adresse URL du profil d'acheteur : <https://siba-avesnoise.e-marchespublics.com>
Objet du marché : **Accord-Cadre à Bons de commande multi-attributaires – Marché Réservé en application des articles L.2113-12 et suivants du Code de la Commande Publique – travaux à la relocation pour le patrimoine de L'AVESNOISE.**
Forme juridique de l'attributaire du marché : Lot unique multi-attributaires
Valeur totale du marché : 210 000 € HT (pour l'ensemble des attributaires)
Critères d'attribution :
- Prix (50 points)
- Valeur technique (50 points)
Type de procédure : Procédure Adaptée en application du Code de la commande publique
Attribution : Le 23/01/2023
ACCUEIL ET PROMOTION SAMBRE de Maubeuge
ATELIERS DU VAL DE SAMBRE de Maubeuge
ASSOCIATION ENTRAIDE d'Aulnoye-Aymeries
Procédure de recours :
Tribunal Judiciaire de Lille - 13 Avenue du Peuple Belge - 59800 Lille - 03.20.78.33.33
Date d'envoi à la publication : 24/01/2023

MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES

PROCÉDURES ADAPTÉES DE + 90 000 EUROS



AVIS DE PUBLICITE

SIA HABITAT - Mme DEBRABANDERE - Directrice Générale
67 Avenue des Potiers CS80649 - 59506 DOUAI
SIRET 04555025800029
Référence acheteur : 2023010
L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.
Objet : **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des contrats d'entretien et de maintenance des installations de sécurité incendie du patrimoine SIA Habitat**
Procédure : Procédure adaptée
Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non/Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 15/02/23 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 23/01/2023
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://agyssoft.marches-publics.info>

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

PROCÉDURES ADAPTÉES DE + 90 000 EUROS



Avis de marché

Nom de l'acheteur Public : Communauté d'Agglomération de Cambrai
14 rue Neuve, BP 375 - 59407 CAMBRAI Cedex
URL profil d'acheteur : <https://marchespublics596280.fr>
Objet du marché : **Viabilité hivernale des voiries sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Cambrai - CAC - 2023/04 - PA. RELANCE APRES DECLARATION SANS SUITE**
Type de procédure : Procédure adaptée
Caractéristiques principales : Marché alloti.
Durée du marché ou délai d'exécution à compter de la date de notification pour 1 an, reconductible 3 fois 1 an.
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération : Performance économique /50 - Performance technique /30 - Délai d'intervention /20. Voir détail dans le DCE.
Date limite de réception des offres : Date: 23/02/2023 - 12h00.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours.
Le dossier de consultation est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>
Les réponses obligatoirement dématérialisées devront être déposées uniquement à cette adresse <https://marchespublics596280.fr>
Date d'envoi à la publication : 24/01/2023



VILLE DE CAMBRAI

Avis d'appel public à la concurrence

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de CAMBRAI, M. le Maire, rue de Nice, B.P. 409, 59407 CAMBRAI Cedex - Tél. : 03-27-73-21-00.
Courriel : thano@mairie-cambrai.fr
Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marchespublics596280.fr>.
Objet du marché : **Extension et renouvellement du réseau d'eau potable - Remplacement et implantation d'hydrants sur le territoire de la Ville de Cambrai.**
Code CPV : 45232100.
Lieux d'exécution : Sur le territoire de la Ville de Cambrai.
Nature et étendue des travaux : La présente consultation ne comporte pas de lot.
Variante et prestations supplémentaires éventuelles : Les variantes ne sont pas autorisées. Cette consultation ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles.
Modalités essentielles de financement et de paiement : Les prix sont fermes et révisables.
Mandat administratif suivi d'un virement. Délai global de paiement 30 jours à compter de la date de réception de factures. Marché financé sur les fonds propres de la commune.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Aucune forme de groupement n'est imposée. Le candidat pourra se présenter : soit de façon individuelle, soit sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : La liste des pièces exigibles est fixée aux articles 4 et 5 du règlement de la consultation.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants : Prix de la prestation (Note sur 40) - Valeur technique de l'offre (Note sur 50) analysée au regard des éléments figurant dans le mémoire technique - Délais (Note sur 10).
Type de marché et procédure : Marché de travaux lancé sous forme de procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : Jeudi 23 Mars 2023 à 12 heures.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres. Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels : Les documents peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>.
Conditions de remise des candidatures et des offres : Voir règlement de la consultation.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 24 Janvier 2023.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS



Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois

PLAN DE MOBILITE (PDM) DU VALENCIENNOIS REVISION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (PDU) DU VALENCIENNOIS EN VUE D'ELABORER UN PDM

Prescription de la procédure de révision du PDU en vue d'élaborer un PDM

Par délibération n° D2022_12_03 en date du 13 décembre 2022, le comité syndical du SIMOUV a prescrit la procédure de révision du Plan de Déplacements Urbains du Valenciennois en vue d'élaborer un Plan de Mobilité pour les années 2024-2034.
Cette délibération est affichée au siège du SIMOUV (540 rue du Président Lecuyer à Saint-Saulve (59880)) ainsi qu'aux sièges des communautés d'agglomération de Valenciennes Métropole et de la Porte du Hainaut.
Cette délibération peut être consultée sur le site internet du SIMOUV : www.simouv.fr



Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois

Prescription de la procédure de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Valenciennois

Par délibération n° D2022_12_01 en date du 13 décembre 2022, le comité syndical du SIMOUV a prescrit la révision du SCoT du Valenciennois dont il a défini les objectifs et les modalités de concertation qui seront mises en œuvre.
Cette délibération est affichée au siège du SIMOUV (540 rue du Président Lecuyer à Saint-Saulve (59880)) ainsi qu'aux sièges des communautés d'agglomération de Valenciennes Métropole et de la Porte du Hainaut, et dans les mairies des 81 communes comprises dans le périmètre du syndicat mixte. Cette délibération et les communes concernées peuvent être consultées sur le site internet du SIMOUV : www.simouv.fr
Le dossier de révision du SCoT est tenu à la disposition du public au siège du SIMOUV, à l'adresse mentionnée ci-dessus.
Des observations et demandes relatives à la révision du SCoT peuvent être formulées sur le registre de concertation ouvert au siège du SIMOUV ainsi que par courriel à l'adresse de messagerie : scot@simouv.fr

AVIS D'INFORMATION DU PUBLIC

(conformément aux dispositions des articles L.121-8-II
et R.121-3 du code de l'environnement)

Air Liquide France Industrie, Dunkerque LNG (Groupe Fluxys), EQIOM, Lhoist (Chaux et Dolomies du Boulonnais) et RTE saisissent conjointement et volontairement la Commission nationale du débat public (CNDP) afin qu'elle décide de la procédure de participation du public pour les projets « Programme K6 Phase 2 », « CalCC » et « D'Artagnan ».
Au travers des projets « Programme K6 » et « CalCC », EQIOM et Lhoist (Chaux et Dolomies du Boulonnais) se sont engagés dans une démarche de décarbonation pour leurs sites industriels respectifs du Pas-de-Calais, au sein d'une région particulièrement concernée par l'enjeu de réduction des émissions industrielles de gaz à effet de serre. Cette démarche consiste à capturer le CO2 émis par ces usines, puis à transférer le CO2 par canalisations souterraines et/ou trains vers des sites de liquéfaction et de stockage intermédiaire, en vue du transport de CO2 vers des sites de stockage permanent.
Le « Programme K6 » consisterait en la transformation de la cimenterie de Lumbres. La Phase 2 du Programme K6 intégrerait la capture du CO2 émis par le procédé de cuisson du clinker, principal constituant du ciment. Cette phase, dont les maîtres d'ouvrage sont EQIOM et Air Liquide France Industrie, s'accompagnerait de la création d'un nouveau raccordement électrique souterrain sous la maîtrise d'ouvrage de RTE. Ce projet est assujéti à évaluation environnementale.
Le projet « CalCC » consisterait en la transformation de l'usine de production de chaux de Rétzy en vue de la capture du CO2 émis par cette installation. Ce projet, conduit par Lhoist (Chaux et Dolomies du Boulonnais) et Air Liquide France Industrie, s'accompagnerait de la création d'un nouveau raccordement électrique souterrain sous la maîtrise d'ouvrage de RTE. Ce projet est assujéti à évaluation environnementale.
Les modalités de transfert du CO2 capturé sur ces deux sites sont encore à l'étude. Deux options sont envisagées. Le transfert par canalisations permettrait de profiter de synergies locales en raccordant les sites de Lumbres et de Rétzy au terminal CO2 projeté à Dunkerque. Une seconde option, ferroviaire, permettant l'export de CO2 vers un autre terminal, est également envisagée.
Le terminal CO2 de Dunkerque serait mis en place dans le cadre du projet D'Artagnan. Conduit par Air Liquide France Industrie et Dunkerque LNG (Groupe Fluxys), ce projet vise à mettre en place des infrastructures de transfert, de liquéfaction et de conditionnement pour l'export de CO2 en lien avec différents sites émetteurs du Dunkerquois et de son arrière-pays. Le CO2 serait transféré au moyen de canalisations souterraines et réceptionné par un terminal situé dans le Port de Dunkerque en proximité immédiate du terminal méthanier. Il serait ensuite liquéfié et stocké temporairement en vue de son transport par bateau vers des sites de stockage permanent en mer du Nord. Le terminal pourrait être raccordé au(x) site(s) de Lumbres et/ou de Rétzy, et pourrait ultérieurement concerner d'autres entreprises fortement émettrices de CO2. Le projet est mené par une co-maîtrise d'ouvrage associant Air Liquide France Industrie et Dunkerque LNG, propriétaire et exploitant du terminal méthanier de Dunkerque. Ce projet est assujéti à évaluation environnementale.
Pris individuellement, chacun de ces trois projets – la Phase 2 du Programme K6, le projet CalCC et le projet D'Artagnan – représente un investissement inférieur à 300 millions d'euros, correspondant au seuil de saisine facultative de la CNDP. Cependant, si ces trois projets d'équipements industriels devaient être pris en compte conjointement, ils représenteraient un investissement compris entre 300 et 600 millions d'euros, les inscrivant dans les critères fixés à l'article R. 121-2 du code de l'environnement. Compte-tenu de l'incertitude pesant à ce stade sur la possibilité de considérer ces projets comme trois projets distincts ou comme les composantes d'un projet global au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement relatif à l'évaluation environnementale, les maîtres d'ouvrages ont décidé de réaliser une saisine « conjointe » de la Commission Nationale du Débat Public au titre de l'article L. 121-9, II du même code.
Liste des communes concernées : Acquin-Wesbécourt, Afferingues, Alembon, Arques, Audrehem, Bayenghem-lès-Eperlecques, Bayenghem-lès-Seninghem, Belle-et-Houllefort, Blendecques, Bousdignem, Bonningues-lès-Ardres, Bouquehault, Bourbourg, Boursin, Caffiers, Cappelle-Brouck, Clerques, Craywick, Dunkerque, Elnes, Eperlecques, Esquerdres, Férques, Fiennes, Grande-Synthe, Hallines, Hardinghen, Hermelinghen, Hoilque, Landrethun-le-Nord, Licques, Longuenesse, Loon-Plage, Lumbres, Marquise, Merques-Nordécourt, Morignem, Murocq-Nieurlet, Nordausques, Nord-Ledinghem, Polincove, Recques-sur-Hem, Rétzy, Rinxent, Rumignem, Saint-Pierre-Brouck, Sainte-Marie-Kerque, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Sanghen, Setques, Tournehem-sur-la-Hem, Wavrans-sur-la-Hem, Wierre-Effroy, Wisques, Wizernes, Zouafques

ENQUÊTES PUBLIQUES



DEPARTEMENT DU NORD
Direction de la Voirie

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE R.D. 643b à LE CATEAU-CAMBRESIS

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR L'ETABLISSEMENT
D'UN PLAN D'ALIGNEMENT CONCERNANT LES VOIES NOMMEES
BOULEVARD PATURIE, CARREFOUR DE L'EUROPE, AVENUE SIMONE VEIL
A LE CATEAU-CAMBRESIS - RD 643b

Le public est informé qu'en application des dispositions du Code de la Voirie Routière, un arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental du 8 décembre 2022 soumis aux formalités d'enquête publique le projet présenté par le Département du Nord en vue de « l'établissement d'un plan d'alignement Boulevard Paturie, Carrefour de l'Europe, Avenue Simone Veil à LE CATEAU-CAMBRESIS - RD 643b ».
L'enquête se déroulera aux Services Techniques Municipaux de LE CATEAU-CAMBRESIS pendant 24 jours pleins et consécutifs, du 15 février 2023 au 10 mars 2023 inclus.
Pendant cette période, un exemplaire du dossier d'enquête sera déposé aux Services Techniques Municipaux de LE CATEAU-CAMBRESIS pour y être consulté par le public, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, afin que toute personne puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur l'enquête.
Ces diverses observations seront consignées sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.
Elles pourront également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur, Monsieur Jean BERNARD, conservateur des hypothèques en retraite, qui siègera aux Services Techniques Municipaux de LE CATEAU-CAMBRESIS situés 2A, route du Pommeruil.
Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public le mercredi 15 février 2023 de 9h00 à 12h00, le samedi 4 mars 2023 de 9h00 à 12h00 et le vendredi 10 mars 2023 de 14h00 à 17h00.
Après la clôture de l'enquête publique, une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur aura énoncé ses conclusions motivées sur le bien-fondé du projet sera déposée en Mairie de Le Cateau-Cambresis ainsi qu'en l'Hôtel du département, 51 rue Gustave Delory - 59 047 LILLE Cédex, pour y être consulté par toute personne qui en fera la demande pendant un délai de 1 an.